



Cahier des charges

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une carte touristique en version interactive déclinable en édition papier

Maîtrise d'Ouvrage

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles ci-après dénommé SMGPNRA.

Objet du marché

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une carte touristique interactive déclinable en édition papier.

Type de procédure

Marché de services, passé à procédure adaptée (MAPA), conformément à l'article 28 et 40 II du Code des Marchés Publics.

Contexte et objectifs du projet

Le SMPNRA souhaite réaliser une carte touristique interactive, disponible en édition papier distribuée gratuitement.

Cette carte touristique sera la toute première conçue sur le territoire.

Elle vise plusieurs objectifs :

- Valoriser équitablement l'ensemble du territoire et mettant en valeur ses spécificités, ses atouts, son identité. Véritable vitrine, elle présente la diversité et la richesse patrimoniale naturelle et culturelle du territoire.
- Donner plus de lisibilité à l'offre du territoire. Elle en favorise la lecture et la compréhension, dans une logique de sensibilisation.
- Renforcer l'attractivité du territoire et construire une « image » au sens marketing territorial, c'est à dire affirmer sa spécificité et se démarquer des autres territoires. Elle met en avant le classement « Parc naturel régional » et les valeurs qu'il véhicule.
- Restituer avec la plus grande rigueur esthétique la beauté des paysages qui caractérise ce territoire (et qui ont conduit le législateur à les protéger dans le cadre de la Directive paysagère).

- Promouvoir une offre en dehors des sentiers battus
- Développer un tourisme respectueux qui cherche l'équilibre entre fréquentation et préservation des patrimoines.

Elle valorise le caractère rural et authentique du territoire, source d'attractivité en s'attachant à promouvoir l'offre agri-touristique et les produits du terroir fortement identitaires.

Cet outil devra faire le lien et être compatible avec **le plan de la fréquentation des espaces naturels** (en cours d'élaboration), traduction cartographique du schéma de la fréquentation et donc de l'organisation des activités de pleine nature en espace naturel. Le prestataire retenu devra se rapprocher du bureau d'études en charge de la réalisation du schéma pour assurer la compatibilité des outils de sorte que la carte touristique puisse traduire ces informations à caractère réservé. Le niveau de précision de la carte pourra par exemple être déterminé en fonction des besoins du schéma.

Elle sera articulée avec les outils de valorisation touristique existants en particulier le projet PANIERS en cours de réalisation par le Syndicat mixte du Pays d'Arles qui vise à valoriser la destination et l'offre du Pays d'Arles et à permettre la réservation de prestations en ligne.

Les fonctionnalités dynamiques de la version interactive associées à une cartographie géo-référencée offriront de nombreuses possibilités et facilités pour la mise en valeur d'une offre en permanente évolution.

Le module pour la version interactive devra à minima dès son lancement permettre de :

- Réactualiser l'information autant que de besoin, au grès des évolutions, des nouveautés ou des saisons. La carte permettra notamment de visualiser les offres de visites guidées proposées par le Parc ou ses partenaires. Une passerelle sera pour cela créée entre l'agenda électronique (en construction) et la version web de la carte afin d'informer quotidiennement les visiteurs, et les opérateurs touristiques, dont OTSI, des possibilités de visites et activités sélectionnées par le Parc.
- Personnaliser sa recherche en effectuant des choix multiples.
- Traduire quotidiennement les possibilités de découverte et d'activité en fonction du niveau de risque et des enjeux liés à la biodiversité.
- Intégrer les possibilités existantes de découverte douce du territoire (proposées par le SMPNRAet/ou ses partenaires)
- Matérialiser des itinéraires thématiques tel « Flânerie entre les oliviers » aujourd'hui proposée sous google map
http://www.parc-alpilles.fr/site/haut/menu_principal/decouverte_et_loisirs/visiter_decouvrir/circuits_des_alpilles_buissonnieres
- Renseigner les visiteurs des lieux et horaires de transport en commun (via le site lepilote.fr ??)
- Mesurer les requêtes des internautes

Il conviendra dès sa conception d'évaluer les différentes déclinaisons que le SMPNRA pourra en faire, notamment sur les outils de technologie mobile.

Pilotage de la mission

Afin de répondre aux objectifs de concertation entre les différents acteurs et usagers des Alpilles, un comité de pilotage sera chargé de valider chaque phase. Issu du réseau de partenaires, il est composé des membres des commissions tourisme, patrimoine naturel et activités humaines, connaissance et vie du territoire du Parc naturel régional élargi à des élus des communes du Parc et à des organismes institutionnels.

Le premier comité de pilotage aura pour objet de définir le contenu de la carte (version papier et version interactive) et les fonctionnalités à développer à court et à moyen terme qui permettront d'orienter le choix vers une technologie ou une autre.

Un comité technique constitué des offices de tourisme du territoire, et d'acteurs institutionnels du tourisme (CRT, BDRT, Syndicat Mixte du Pays d'Arles) aura en charge la validation du cahier des charges et l'analyse des offres avant décision du comité de pilotage. Il participera activement à la réflexion globale, la validation des différents résultats intermédiaires et assurera le suivi technique du projet.

Informations complémentaires

La carte touristique sera a priori essentiellement alimentée par des bases de données non détenues par le SMPNRA.

Toutefois :

- Le SMPNRA régional possède un système d'informations géographique sous Mapinfo. En l'absence de géomaticien, il n'est pas mis à jour régulièrement, mais des données sont toutefois disponibles et éventuellement exploitables. La technologie développée devra en tenir compte.
- La Région PACA dispose d'un Centre Régional d'Information Géographique (CRIGE) qui met à disposition des collectivités publiques un ensemble de données (cartothèque, couches thématiques, fond de plans, données cadastrales,...). Le candidat est donc invité à se rapprocher de ce centre afin de prendre connaissance des données disponibles et les utiliser autant que de besoin.
- Il existe un *Système d'Information Territorial* des PNR PACA qui permet de centraliser et de diffuser les informations disponibles sur les territoires des Parcs. On y trouve des cartes, des bases de données, des documents téléchargeables et des liens vers d'autres sites internet. Le SMPNRA, qui ne compte pas parmi son personnel de géomaticien, n'est pas adhérent. Toutefois, il est probable que le SMPNRA adhère un jour. Il s'agit donc dès à présent d'anticiper la mise en compatibilité.

La version papier sera :

- Gratuite, distribuée dans les offices de tourisme, son verso constitue le document d'appel du Parc.
- Beaucoup moins exhaustive que la version dématérialisée, elle est pratique à utiliser, et valorise les patrimoines, les éléments forts du territoire
- Rééditée tous les ans, elle met en avant les nouveautés

Contenu de la mission

Tranche ferme :

Le SMPNRA sollicite l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- 1 **La co-animation** de la première réunion du comité de pilotage qui permettra de préciser la qualité du contenu et des fonctionnalités attendues (en phase de lancement et à développer)
- 2 **La définition de la technologie** la plus adaptée au regard de plusieurs critères :
 - o Le budget alloué à ce projet de création cartographique soit 27 400 € HT incluant la conception du fond et le développement des fonctions interactives de base (mais hors maquettage et frais d'impression et de traduction de la version papier)
 - o Les ressources techniques et humaines dont dispose le SMPNRA en interne
Cette définition de la technologie se traduira par la transcription des attentes en un cahier des charges précisant les spécifications techniques et fonctionnelles. Une fois validé, ce cahier des charges constituera les grandes lignes du CCTP du marché (CF point suivant).
- 3 **Aide à la rédaction du marché de service :**
 - o Définition du contenu qui exprimera clairement les besoins les spécifications ergonomiques, techniques et fonctionnelles et permettra de disposer d'un cadre contractuel précis, allotissements éventuels.
 - o Appui à la rédaction des documents (Règlement de consultation et critères, d'analyse, cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), pièces budgétaires (DPGF, BPU, DQE), acte d'engagement (AE)
 - o En particulier le CCAP devra encadrer la maintenance attendue (adaptive et/ou corrective) par le prestataire.
 - o En particulier le CCTP devra encadrer précisément la technologie attendue en termes de modalités d'hébergement, de contraintes technologiques (formats d'échange, type de CMS, API cartographique), de mise à jour des données (pas de dépendance au prestataire) et d'exportation de ces dernières pour une exploitation papier, mobile, tactile ou tout autre usage.
 - o Publicité et appui à la diffusion,
 - o Etablissement d'une liste de prestataires,
- 4 **Assistance auprès du SMGNRA dans la phase de sélection du prestataire**
 - a. Réponse aux questions des prestataires

- b. Analyse détaillée des offres retenues, production des grilles d'analyse comparatives et rédaction d'un rapport d'analyse des offres interne avec un classement et des recommandations.
- c. Audition et négociation éventuelles des prestataires sélectionnés
- d. Rédaction du rapport d'analyse des offres

Tranche conditionnelle :

Une mission complémentaire sur le suivi du prestataire tout au long de la conception de la version interactive pourra être proposée.

Coûts

Montant du marché hors taxes : 4 000 €

Le coût comprend le temps de réalisation, la participation à la première réunion du Comité de pilotage et aux éventuelles réunions de présentation proposées en tranche conditionnelle, tous les frais y compris les interventions extérieures éventuelles, les frais de restitution sous forme matérialisée et dématérialisée.

La somme définitive sera forfaitaire et non révisable. Le prix est réputé établi à la date de signature du marché. Il couvre l'ensemble des frais et charges de toutes natures occasionnées par la mission et notamment les frais de déplacement et de séjours ainsi que tous les frais généraux et fiscaux.

Modalités de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué par mandat administratif dans un délai global maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Documents à produire

- Un mémoire technique daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat, comprenant une note d'intention présentant notamment l'approche du prestataire sur ce projet et la liste des livrables.
- Les références datant de moins de 3 ans portant sur la réalisation des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation ;
- Les moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre pour mener à bien la mission
- Une proposition financière détaillée précisant la décomposition des prix par jour de mission et pour chaque réunion.

Sélection des candidatures

Le marché sera attribué en fonction des critères suivants :

- La valeur technique de l'offre : 60 %
- Le prix de l'offre : 40 %

La valeur technique de l'offre sera examinée au regard du mémoire technique lequel indiquera de façon très claire et explicite les points suivants :

- Connaissance en solutions cartographiques avancées 5/10
- Connaissance des marchés publics 3/10
- Références portant sur l'accompagnement de projets de développement touristique pour le compte de collectivités territoriales, en particulier sur des projets de développement numérique (intégration de TIC, e-tourisme, e-réputation et m-tourisme) : 2/10

Délais

La date prévisionnelle du début des prestations est fixée au 09 janvier 2012.

Estimation d'un calendrier prévisionnel :

La conception de la carte devra débuter mi février au plus tard.

La version papier devra être disponible début mai 2012 au plus tard.

La version dématérialisée devra être opérationnelle fin juin 2012.

Date limite de réception des offres

Lundi 9 janvier 2012 12h30.

A l'adresse suivante :

Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12 Avenue Notre Dame du Château

13103 Saint Etienne du Grès

l.defosdurau@parc-alpilles.fr

Renseignements

Le cahier des charges peut être envoyé sur demande écrite par courrier ou par mail ou téléchargé sur le site Internet du Parc rubrique Appel d'offres http://www.parc-alpilles.fr/site/gauche/acces_directs/appels_d_offres

Personne à contacter :

Lydie Defos du Rau

Chargée de mission tourisme et loisirs durables

l.defosdurau@parc-alpilles.fr

04 90 54 24 10

Annexes

Liste des documents disponibles fournis sur demande

- Charte du PNR des Alpilles
- Cahier des charges du schéma de la fréquentation des espaces naturels
- Offre du prestataire retenu pour le schéma de la fréquentation des espaces naturels